



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 02 / 2022**

Financement : Projets OFPPT Hors Coopération

Objet de l'Appel d'offres :

**ACQUISITION DE LA VERRERIE, DE CONSOMMABLE CHIMIQUES DU
LABORATOIRE, DE L'OUTILLAGE ET PETIT MATERIEL DESTINES AU CMC
TANGER, REPARTIE EN LOTS SUIVANTS :**

- LOT N°1 : VERRERIE DE LABORATOIRE
- LOT N°2 : CONSOMMABLE CHIMIE
- LOT N°3 : OUTILLAGE HALL CEREALES
- LOT N°4 : PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE DES HALLS





مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

ROYAUME DU MAROC
OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
DIRECTION RÉGIONALE REGION TANGER TETOUAN AL HOCEIMA
====*==*

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 02/2022 (En 04 Lots)
Séance Publique

Le Jeudi 06 Octobre 2022 à 10 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale Tanger Tétouan Al Hoceima de l'OFPPT, "OFPPT-DR TTA", sise Rue de Sanâa, Place Mozart, Tanger, à l'ouverture de plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur Offres de Prix N° **02/2022** pour la passation de Marché portant sur Acquisition de la verrerie, de consommable chimiques du laboratoire, de l'outillage et petit matériel destinés au CMC Tanger répartie en 04 lots suivant :

- LOT N° 01 : VERRERIE DE LABORATOIRE
- LOT N° 02 : CONSOMMABLE CHIMIE
- LOT N° 03 : OUTILLAGE HALL CEREALES
- LOT N° 04 : PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE DES HALLS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau du Service Logistique de l'OFPPT-Direction Régionale Région Tanger Tétouan Al Hoceima", sis Rue de Sanâa, Place Mozart, B.P 1272 – Tanger, Il peut être également téléchargé à partir du Portail des Marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma, et à la page des appels d'offres du Site de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma

Les Cautions provisoires sont fixées à la somme de :

- Lot n° 01 : Six Mille neuf cent dirhams (6.900,00 DH)
- Lot n° 02 : Mille huit Cent dirhams (1.800,00 DH)
- Lot n° 03 : Deux cent vingt dirhams (220,00 DH)
- Lot n° 04 : Trois mille cent dirhams (3.100,00 DH)

Les estimations des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage sont fixées à la somme de :

- Lot n° 01 : Quatre cent cinquante-huit mille deux cent soixante-neuf dirhams et quatre-vingt centimes (458.269,80 DH)
- Lot n° 02 : Cent seize mille quatre cent dirhams (116.400,00 DH)
- Lot n° 03 : Quatorze mille cinq cent quatre-vingt dirhams (14.580,00 DH)
- Lot n° 04 : Deux cent deux mille trois cent vingt dirhams (202.320,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le Dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Service Administration & Logistique de la Direction de l'OFPPT /Direction Régionale "OFPPT-DRTTA-TANGER", sise Rue de Sanâa, Place Mozart, B.P 1272 – Tanger ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du Règlement de la Consultation.



المديرية الجهوية لجهة طنجة تطوان الحسيمة بطنجة إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح - أربع حصص رقم 02 / 2022

في يوم الخميس 06 أكتوبر 2022 على الساعة العاشرة صباحا، سيتم في مقر المديرية الجهوية لجهة طنجة تطوان الحسيمة بطنجة التابعة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل الكائن بزقنة صنعاء، ساحة موزار، ص.ب: 1272 - طنجة، فتح الأظرفة المتعلقة بطلب عروض الأثمان المفتوح، لأجل اقتناء، تركيب و تشغيل معدات و لوازم المختبر الكيميائي الصناعي لفائدة مدينة المهن و الكفاءات طنجة، موزعة على الحصص التالية:

- الحصة 1: الأواني الزجاجية المختبرية
- الحصة 2: مستهلكات الكيمياء الصناعية
- الحصة 3: معدات الصغيرة للمختبر
- الحصة 4: معدات المختبر

يمكن سحب ملف طلب العروض بمصلحة اللوجيستيك بالمديرية الجهوية لجهة طنجة تطوان الحسيمة الكائنة بزقنة صنعاء، ساحة موزار - طنجة، كما يمكن كذلك سحبه إلكترونيا من بوابة صفقات الدولة: www.marchéspublics.gov.ma وكذا من بوابة مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل على العنوان التالي: www.ofppt.ma

وتبلغ الضمانة المؤقتة لكل حصة في المبلغ التالي:

- الحصة 1: ستة آلاف وتسعة مائة درهم (6.900,00)
- الحصة 2: ألف وثمانية مائة درهم (1.800,00)
- الحصة 3: مائتان وعشرون درهم (220,00)
- الحصة 4: ثلاثة آلاف ومائة درهم (3.100,00)

الكلفة التقديرية للأعمال المحددة من طرف صاحب المشروع تبلغ:

- الحصة 1: أربعة مائة وثمانية وخمسون ألف ومائتان وتسعة وستون درهم وثمانون سنتيما (458.269,80)
- الحصة 2: مائة وستة عشر ألف وأربعة مائة درهم (116.400,00)
- الحصة 3: أربعة عشر ألف وخمسة مائة وثمانون درهم (14.580,00)
- الحصة 4: مائتان وإثنان ألف وثلاثة مائة وعشرون درهم (202.320,00)

يجب أن يكون كل من محتوى وتقديم ملفات المتنافسين مطابقين لمقتضيات المواد 27، 29 و 31 من نظام الصفقات الخاص بمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل.

ويمكن للمتنافسين:

- إما إرسال أظرفتهم عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المذكور؛
- إما إيداع أظرفتهم مقابل وصل، بمكتب مصلحة اللوجيستيك بالمديرية الجهوية لجهة طنجة تطوان الحسيمة الكائنة بزقنة صنعاء، ساحة موزار - طنجة؛
- إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقبل فتح الأظرفة.
- إما إيداع أظرفتهم الكترونيا عبر بوابة الصفقات العمومية وفقا لمقتضيات مرسوم وزارة الاقتصاد والمالية رقم 14-20 (4شتتير 2014) ل 8 ذو القعدة 1435 = المتعلق بتجريد مساطر الصفقات العمومية من الصفة المادية.

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المقررة في المادة 5 من نظام الاستشارة.

SOMMAIRE

- Article n°1: Objet du règlement de la consultation
- Article n°2 : Maître d'ouvrage
- Article n°3 : Définitions :
- Article n°4 : Conditions requises des concurrents
- Article n°5 : Justification des capacités et des qualités des concurrents
- Article n°6 : Documents à fournir par les établissements publics
- Article n°7 : Contenu des dossiers des concurrents
- Article n°8 : Offre variante.
- Article n°9 : Composition du dossier d'appel d'offres.
- Article n°10 : Information des concurrents
- Article n°11 : Modification dans le dossier d'appel d'offres.
- Article n°12 : Répartition en Lots.
- Article n°13 : Présentation des dossiers des concurrents.
- Article n°14 : Retrait des plis des concurrents.
- Article n°15 : Dépôt des plis des concurrents
- Article n°16 : Délai de validité des offres
- Article n°17 : Langue de l'Offre.
- Article n°18 : Prix préférentiels pour le Secteur de la formation professionnelle.
- Article n°19 : Monnaie de l'offre.
- Article n°20 : Dépenses encourues du fait de l'appel d'offres
- Article n°21 : Evaluation des offres des concurrents.



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article n°1: Objet du règlement de la consultation

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour la passation de Marché ayant pour objet l'Acquisition de la verrerie, de consommable chimiques du laboratoire, de l'outillage, et petit matériel destinés au CMC Tanger (**en 04 Lots**) :

- **LOT N°1 : VERRERIE DE LABORATOIRE**
- **LOT N°2 : CONSOMMABLE CHIMIE**
- **LOT N°3 : OUTILLAGE HALL CEREALES**
- **LOT N°4 : PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE DES HALLS**

Il est établi en vertu des dispositions de l'article N°18, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement des marchés de l'OFPPT. Toute disposition contraire au règlement des marchés de l'OFPPT est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article n°18 et des autres articles du règlement des marchés de l'OFPPT.

Article n°2 : Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrages du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est : La **Direction Régionale Tanger Tétouan Al Hoceima**, relevant de l'**Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail ("OFPPT-DR TTA")**.

Article n°3 : Définitions :

Au sens du règlement des marchés de l'OFPPT on entend par :

- 1- **Attributaire** : concurrent dont l'offre a été retenue avant la notification de l'approbation du marché ;
- 2- **Autorité compétente** : l'ordonnateur ou la personne déléguée (sous-ordonnateur) par lui pour approuver le marché ;
- 3- **Concurrent** : toute personne physique ou morale qui propose une offre en vue de la conclusion d'un marché
- 4- **Groupement** : deux ou plusieurs concurrents qui souscrivent un engagement unique dans les conditions prévues à l'article 140 ci-dessous ;
- 5- **Titulaire** : attributaire auquel l'approbation du marché a été notifiée.

Article n°4 : Conditions requises des concurrents

Conformément aux dispositions de l'article n°24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

Peuvent valablement participer et être attributaire(s) de(s) marché(s) afférent(s) au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales, qui :

Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;

- a) sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;
- b) sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.



Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article n°142 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation de marchés.

Article n°5 : Justification des capacités et des qualités des concurrents

I- Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent.

A- Le dossier administratif comprend :

1. Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres:

- a) Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, établie conformément au modèle joint en annexe.
- b) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant. En cas de groupement, le cautionnement provisoire doit être constitué conformément aux dispositions du § C de l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

N.B : Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements agréés à cet effet par le ministre chargé des finances Marocain (pour les candidats étrangers, ces cautions personnelles et solidaires doivent être avaliser par une banque marocaine).

NB : Les pièces a et b ne doivent exprimer aucune restriction ou réserve sous peine d'être rejetées par la commission d'appel d'offres.

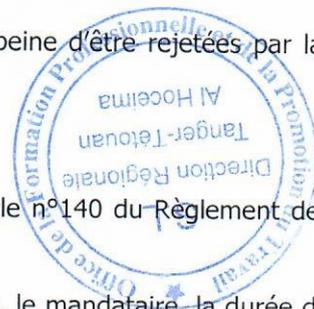
Pour les groupements, il y a lieu de produire :

+ Une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

+ Une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

- a) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent et ce conformément à l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article n°25 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;
- b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- c) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme ;



* La date de production des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

- d) le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

Pour, les concurrents non installés au Maroc : l'équivalent des attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits ou par une déclaration sur l'honneur dûment certifiée par les autorités compétentes du pays d'origine attestant l'impossibilité de produire l'ensemble ou une partie des documents précités.

B - Le dossier technique comprend :

1. une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations de mêmes familles. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

Article n°6 : Documents à fournir par les établissements publics

Lorsque le concurrent est un établissement public, il doit fournir :

1. Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et additif le cas échéant et en plus des pièces prévues à l'alinéa 1) du I-A de l'article 5 ci-dessus, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;
2. S'il est retenu pour être attributaire du marché :

a) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 4 ci-dessus. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

Article n°7 : Contenu des dossiers des concurrents

Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

7.1 - les dossiers administratifs, technique prévus à l'article 5 ci-dessus ;

7.2 - **une offre technique** :

Les pièces devant constituer l'offre technique sont :

Les « spécifications techniques des fournitures » renseignés conformément au canevas prévu à l'annexe **lot n° 1, lot n° 2 lot n° 3, lot n° 4 du cahier des prescriptions spéciales et ce, en faisant ressortir les**



caractéristiques des fournitures proposées par le concurrent, leurs marques et leurs références. Cette annexe est signée par le concurrent et étayée par les catalogues et/ou documents relatifs aux « spécifications techniques des fournitures » afférents aux fournitures proposées. Ces catalogues et / ou documents relatives aux « spécifications techniques des fournitures » doivent être cachetés sur toutes les pages et portant le numéro de l'appel d'offres et l'item correspondant.

Il est à noter que :

- **Pour le groupement, les documents relatifs à l'offre technique sont à signer par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.**

7.3 - **Une offre financière** qui comprend pour chaque lot de l'Appel d'Offres :

a) l'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire conformément au modèle joint au présent règlement.

Cet acte d'engagement dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

b) le bordereau des prix - détail estimatif établi par le maître d'ouvrage et figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Le bordereau des prix - détail estimatif doit tenir compte de :

- + La saisie doit se faire par les moyens numériques (non manuscrite).
- + Les prix unitaires doivent être libellés en chiffres.
- + Les montants totaux doivent être libellés en chiffres.

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

7.4 - Le règlement de consultation et le cahier des prescriptions spéciales paraphés et signés par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.

Article n°8 : Offre variante.

Des variantes pourront être proposées par les candidats.

La présentation des variantes n'implique pas l'obligation pour le soumissionnaire de présenter une offre pour la solution de base initialement prévue.

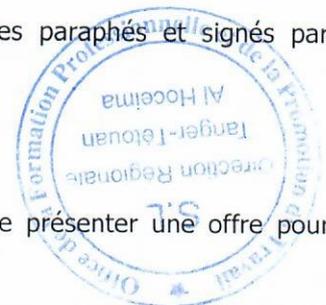
Les modalités d'examen des offres de base et/ou des variantes seront effectuées conformément aux spécifications techniques des fournitures proposées annexés au cahier des prescriptions spéciales.

Les modalités d'examen des offres variantes seront effectuées de la même manière que l'offre technique de base.

Les offres variantes présentées par les concurrents font l'objet d'un pli distinct de l'offre de base éventuellement proposée.

Dans ce cas, les pièces du dossier administratif visées à l'alinéa 1) du paragraphe I-A de l'article 5 et de l'article 6 ci-dessus, le dossier technique est valable aussi bien pour la solution de base que pour les offres variantes.

Dans le cas où le concurrent ne présente qu'une offre variante, le pli contenant celle-ci doit être présentée conformément à l'article 13 ci-dessous, accompagnée des dossiers prévus à l'article 7 ci-dessus, ainsi que le cahier



des prescriptions spéciales paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet et doit porter en outre la mention " offre variante"

Article n°9 : Composition du dossier d'appel d'offres.

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement des marchés de l'OFPPT, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Une copie de l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement visé à l'article 7 précité ;
- d) Le modèle du bordereau des prix - détail estimatif;
- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 5 précité;
- f) Le présent règlement de la consultation.

Article n°10 : Information des concurrents

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient au maître d'ouvrage au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le maître d'ouvrage doit répondre à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue dans le délai prévu ci-dessus.

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent à la demande de ce dernier, doit être communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent dans le portail des marchés publics et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.

Les éclaircissements ou renseignements fournis par le maître d'ouvrage doivent être communiqués au demandeur et aux autres concurrents dans les sept (7) jours suivant la date de réception de la demande d'information ou d'éclaircissement du concurrent. Toutefois, lorsque ladite demande intervient entre le dixième et le septième jour précédant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis la réponse doit intervenir au plus tard trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Article n°11 : Modification dans le dossier d'appel d'offres.

Conformément aux dispositions de l'article n°19 § 7 du règlement des marchés de l'OFPPT, exceptionnellement, le maître d'ouvrage peut introduire des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Ces modifications sont communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

Lorsque les modifications nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du paragraphe I-2 de l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPT. Dans ce cas, la séance d'ouverture des plis ne peut être tenue que dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de l'avis rectificatif au portail des marchés publics, du site de l'Office le cas échéant et dans le journal paru le deuxième, sans que la date de la nouvelle séance ne soit antérieure à celle prévue par l'avis de publicité initial.

Les concurrents ayant retiré ou téléchargé les dossiers d'appel d'offres doivent être informés des modifications prévues ci-dessus ainsi que de la nouvelle date d'ouverture des plis, le cas échéant.

Lorsqu'un concurrent estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant compte tenu de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander au maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception, par fax confirmé ou par courrier électronique confirmé, le report de la date de la séance d'ouverture des plis. La lettre du concurrent doit comporter tous les éléments permettant au maître d'ouvrage d'apprécier sa demande de report.

Si le maître d'ouvrage reconnaît le bienfondé de la demande du concurrent, il peut procéder au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ne peut être effectué qu'une seule fois quel que soit le concurrent qui le demande.

Article n°12 : Répartition en Lots.

Le jugement des offres, prévu pour le présent appel d'offres est un jugement par lot.

Le soumissionnaire peut faire une offre pour un ou plusieurs lots de l'appel d'offres.

Chaque lot fait l'objet d'un seul marché séparé et les quantités indiquées aux différents lots sont indivisibles. Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble de la quantité indiquée à chaque lot. Les offres partielles, techniques et financières, ne sont en aucun cas prises en considération

Pour l'attribution, le maître d'ouvrage procède à l'ouverture, à l'examen des offres de chaque lot et à l'attribution par lot.

Les offres de remise sur le prix présenté par les concurrents en fonction du nombre de lots susceptibles de leur être attribués sont prises en considération.

Article n°13 : Présentation des dossiers des concurrents.

Conformément aux dispositions de l'article n°29 du règlement des marchés de l'OFPPT :

A- Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et **l'indication du Lot** (marché alloti) ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que " le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis ".

B- Ce pli contient **trois enveloppes** distinctes :

a) La **première enveloppe** comprend **le dossier administratif**, le **dossier technique**, le Règlement de Consultation et le cahier des prescriptions spéciales dûment signés et paraphés par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.

Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « **dossiers administratif et technique** ».

b) La **deuxième enveloppe** comprend **l'offre financière du soumissionnaire par Lot**. Elle doit être fermée, cachetée et porter de façon apparente la mention « **Offre Financière** ».

c) La **troisième enveloppe** comprend **l'Offre Technique du soumissionnaire par Lot**. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « **Offre Technique** ».

C- Les enveloppes visées aux paragraphes a, b, c du B ci-dessus indiquent de manière apparente :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

Article n°14 : Retrait du dossier de l'appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau du **Service Logistique de la Direction Régionale Région Tanger Tétouan AL Hoceima, sis Rue de Sanâa, Place Mozart, à Tanger**, dès la première parution de l'avis d'appel d'offres dans l'un des supports de publication prévus à l'article 20 du règlement des marchés de l'OFPPT et jusqu'à la date de remise des offres. Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux concurrents.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchépublics.gov.ma et à partir du site de l'office de la formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma

Article n°15 : Dépôt des plis des concurrents.

Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement des marchés de l'OFPPT, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du Service Logistique de "OFPPT-Direction Régionale Tanger Tétouan AL Hoceima, sis Rue de Sanâa, Place Mozart, B.P 1272 – Tanger ;
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;



- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

Article n°16 : Délai de validité des offres

Conformément aux dispositions de l'article n°33 du règlement des marchés de l'OFPPT, les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le maître d'ouvrage saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax ou par tout autres moyens de communication donnant date certaine adressée au maître d'ouvrage, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

Article n°17 : Langue de l'Offre.

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre échangée entre le candidat et l'OFPPT seront rédigés en Langue Française.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente, des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

Article n°18 : Prix préférentiels pour le Secteur de la formation professionnelle.

Vu que les prestations objet du présent appel d'offres ouvert sur offre de prix sont destinées à l'Approvisionnement en matières d'œuvres destinées aux sections de formation relevant du Dispositif "OFPPT" de Formation Professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels pour l'éducation.

Article n°19 : Monnaie de l'offre.

Pour le concurrent non installé au Maroc, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé est l'Euro ou le dollar USA. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les montants des offres exprimées en monnaies étrangères doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghrib.

Article n°20 : Dépenses encourues du fait de l'appel d'offres

Le soumissionnaire supporte toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre à "OFPPT-DRTTA" qui ne pourra, en aucun cas, en être tenu pour responsable, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Article n°21 : Evaluation des offres des concurrents.

Les offres des concurrents admissibles sont examinées conformément aux dispositions des **articles 36,38,39,40 et 41** du Règlement des marchés de l'OFPPT.

Les capacités techniques et financières des concurrents seront appréciées comme suit :

- Seuls seront retenus, les concurrents ayant présenté au moins une attestation de référence, conforme aux prescriptions de l'article 5-alinéa B-2 du présent règlement de consultation, se rapportant à des prestations de la même famille de celles objet du présent appel d'offres, dont le montant est supérieur ou égal à 25% de l'estimation des lots concernés, réalisées au cours des années 2015 et postérieur.

- Aussi il est précisé qu'en cas d'attestation délivrée à un groupement, celle-ci sera appréciée pour la cote part réalisée par le (s) concurrent (s) ou à défaut de renseignement, pour part égale du montant globale de l'attestation.

Les offres techniques seront évaluées comme suit :

- La conformité technique des offres (de base et /ou des variantes) sera appréciée, sur la base des documents présentés dans l'offre technique du soumissionnaire et par rapport aux spécifications techniques des fournitures demandées au niveau du CPS.
- En cas de discordance des spécifications techniques entre les pièces de l'offre technique d'un ou plusieurs concurrents, la commission d'appel d'offres peu demander par écrit à l'un ou à plusieurs concurrents des précisions, éclaircissement et / ou des compléments d'information, des données sur leurs techniques.
Ces éléments qui doivent concerner les documents contenus dans lesdites offres.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications techniques demandées sera déclaré non conforme.

La commission peut avant de se prononcer, charger une sous-commission technique pour analyser les offres techniques proposées.

Conformément aux dispositions des articles 39,40 et 41 du Règlement des Marchés de l'OFPPT précité, l'examen des offres financières concerne les seuls concurrents admis à l'issue de l'examen de leurs dossiers administratif et techniques et leur offre technique y compris catalogues, et/ou documents relatives aux « spécifications techniques des fournitures » présentés

Le marché sera attribué au concurrent, retenu à l'issu de l'examen des dossiers administratifs et techniques, de l'offre technique et de l'offre financières la moins disante par lot.

NB : En application des dispositions de l'article 27 du règlement des marchés de l'OFPPT précité, les corrections des erreurs arithmétiques s'effectueront de la manière suivante :

- En cas de discordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et ceux du détail estimatif, les prix du bordereau des prix prévalent ;
- En cas de discordance entre le montant de l'acte d'engagement et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant total de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement



Etabli et vérifié par le Service Logistique

Said SENTOUSSI
 Chef de Service Logistique

Le Maître d'ouvrage

**Le Directeur Régional
 Région Tanger Tétouan AL Hoceima**

Abdelmoula SADIK
 Directeur Régional

LE SOUMISSIONNAIRE
Lu et accepté

MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Appel d'Offres Ouvert sur offres des prix n° **02/2022** du

Objet : Acquisition de l'Acquisition de la verrerie, de consommable chimiques du laboratoire, de l'outillage, et petit matériel destinés au CMC Tanger.

- **Lot N° :**

Passé en application de l'article 9 « Marchés allotis», de l'alinéa 2, paragraphe1 de l'article 16 et paragraphe1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

B - Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (1), soussigné : (prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu affilié à la CNSS sous le (2) inscrit au registre du commerce de..... (localité) sous le n° (2) n° de patente..... (2) :

b) Pour les personnes morales

Je (1), soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société) au capital de:..... adresse du siège social de la société..... adresse du domicile élu..... affiliée à la CNSS sous le n°.....(2) et (3) inscrite au registre du commerce..... (localité) sous le n°..... (2) et (3) n° de patente.....(2) et (3)

Numéro de l'Identifiant Commun de l'Entreprise - (N°ICE)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;
 après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :
 1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix - détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;
 2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :



- **Montant Total hors T.V.A**(en lettre et en chiffre)
- **Taux de la T.V.A**.....(en pourcentage)
- **Montant de la T.V.A**.....(en lettre et en chiffre)
- **Montant Total T.V.A comprise**(en lettre et en chiffre)

L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) (4) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à.....le.....

(Signature et cachet du concurrent)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent

- *Mettre : « Nous, soussignés Nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement, les rectifications grammaticales correspondantes)*
- *Ajouter l'alinéa suivant : « désignons, (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».*

(2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits

(3) Ces mentions ne concernent que les personnes assujettis à cette obligation.

(4) supprimer la mention inutile



MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

- **Mode de passation** : Appel d'Offres Ouvert sur offres des prix n° **02/2022** du/...../..... àh
..... **Min** :

Objet : Acquisition de l'Acquisition de la verrerie, de consommable chimiques du laboratoire, de l'outillage, et petit matériel destinés au CMC Tanger.

- **Lot N°** :

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné : (prénom, nom et qualité)
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
adresse du domicile élu :
affilié à la CNSS sous le n° : (1)
inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n°
(1) n° de patente..... (1)
n° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B - Pour les personnes morales

Je soussigné, (nom, prénom et qualité au sein de l'entreprise)
Numéro de tél numéro du fax
Adresse électronique
Agissant au nom et pour le compte de.... (Raison sociale et forme juridique de la société) au capital
de.....,
Adresse du siège social de la société
Adresse du domicile élu
Affiliée à la CNSS sous le n° (1)
Inscrite au registre du commerce (localité) sous le n° (1)
N° de patente (1)
Numéro de l'Identifiant Commun de l'Entreprise - (N°ICE)
N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR(2) (RIB), en vertu des pouvoirs qui me sont
conférés ;

- Déclare sur l'honneur :

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du Règlement des Marché de l'OFPPT précité ;
- 3- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maîtres d'ouvrage a prévues dans ledit cahier ;



- à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées au Maroc ; (3)
- 5- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 6- m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
- 7- atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1-02-188 du 12 JOURNADA I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4).
- 8- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- 9- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 10- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

- (1) *Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.*
- (2) *à supprimer le cas échéant.*
- (3) *Lorsque le CPS le prévoit.*
- (4) *à prévoir en cas d'application de l'article 139 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.*

() en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.*



CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
(C. P. S.)



CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Appel d'Offres Ouvert N° 02/2022 (en 4 lots)

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014) relatif aux marchés publics de l'office de la Formation Professionnelle et de la promotion du Travail (OFPPT)

Entre les soussignés :

d'une part :

L'OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL – Direction Régionale Tanger Tétouan Al Hoceima (OFPPT/ DRTTA), représenté par son Directeur Régional,

Et,

D'autre part :

La société :

- Titulaire du compte (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....
- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu :
- Affiliée à la CNSS sous le n° :
- Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° :
- Patente n° :
- Numéro de l'Identifiant Commun de l'Entreprise - (N°ICE)
- Représentée par :
Monsieur

Agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,



ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour objet la passation de marché portant sur l'acquisition de la verrerie, de consommable chimiques du laboratoire, de l'outillage et petit matériel destinés au CMC Tanger :

- **LOT N°1 : VERRERIE DE LABORATOIRE**
- **LOT N°2 : CONSOMMABLE CHIMIE**
- **LOT N°3 : OUTILLAGE HALL CEREALES**
- **LOT N°4 : PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE DES HALLS**

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les documents contractuels sont par ordre de priorité et par lot :

- 1- L'acte d'engagement (établi par Lot) ;
- 2- Le présent cahier des prescriptions spéciales ;
- 3- Le cahier définissant les spécifications techniques ;
- 4- Le bordereau des prix - détail estimatif (établi par lot) ;
- 5- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAGT), approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016).

En cas de discordance ou de contradiction entre l'ensemble des documents constitutif du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit dans le règlement relatif aux marchés publics de l'office de l'OFPPT, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 3 : AUTRES TEXTES APPLICABLES

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions notamment des textes suivants :

- Le règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 juin 2014), relatif aux marchés publics de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion de Travail (O.F.P.P.T).
- Le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant le cahier des clauses administrative générales applicables aux marchés de travaux.
- La loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (B.O.n° 5170 du 18/12/2003).
- Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics.
- Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.
- Le dahir n° 1.85.347 du 20/12/1985 relatif à l'institution générale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- La Décision du Ministre des Finances et de la Privatisation-DEPP n° 2-0610 du 26 Février 2008 fixant le visa préalable du contrôleur d'Etat de l'OFPPT pour les marchés de fournitures et de prestation de service dont le montant est supérieur à 1 000 000,00 DHS.

Ainsi que tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés publics rendus applicables à la date limite de réception des offres.



ARTICLE N°4 : CARACTERE DES PRIX

Les prix des Articles, Produits et outillage destinés à la Formation **en faveur de CMC Tanger** objet du présent marché sont fermes et non révisables.

ARTICLE N°5 : CONTENU DES PRIX

Le présent marché est à prix fermes et unitaires.

Les sommes dues au titulaire du présent marché sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix-détail estimatif, le cas échéant, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations y compris tous les droits, impôt, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au titulaire une marge pour bénéfices et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquences nécessaire et directe de l'exécution du présent marché.

ARTICLE N°6 : DROITS DE TIMBRES

Le titulaire acquitte les droits de timbre dus au titre du marché conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°7 : DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD

Le délai contractuel pour l'exécution des prestations objet du présent marché est de **deux (02) Mois** Il commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations objet du présent marché.

Ce délai s'applique à l'achèvement de toutes les prestations incombant au titulaire au titre du présent marché.

Le délai que se réserve l'OFPPT, pour la vérification de la conformité technique n'est pas inclus dans le délai contractuel susmentionné.

Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé par le titulaire, dans le délai contractuel.

ARTICLE N°8 : Pénalités de retard :

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations objet du marché dans le délai contractuel, il lui sera appliqué, sans mise en demeure préalable, une pénalité de un pour mille (1/1000) du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondant aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse et ce, par jour calendaire.

Le montant global des pénalités au titre des retards est plafonné à huit pour cent (8) % du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Quand le montant des pénalités atteint ce plafond, l'O.F.P.P.T. se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions prévues par l'article 79 du CCAGT.

ARTICLE N°9 : CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF

Le cautionnement provisoire qui reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché dans les cas prévus par l'article 18 § 1 du CCAGT est de :

- **LOT N°1 : Six Mille Neuf Cent Dirhams (6.900,00 DH)**
- **LOT N°2 : Mille Huit Cent Dirhams (1.800,00DH)**
- **LOT N°3 : Deux Cent Vingt Dirhams (220,00DH)**
- **LOT N°4 : Trois Mille Cent Dirhams (3.100,00DH)**

Le cautionnement provisoire reste acquis au maître d'ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 18 du CCAGT



Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant du marché arrondi au dirham supérieur.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

Si le prestataire ne réalise pas le cautionnement définitif dans le délai prescrit sus-désigné, à compter de la date de la notification de l'approbation du présent marché, le montant du cautionnement provisoire fixé ci-dessus reste acquis à l'OFPPT.

NB : Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements marocains agrès à cet effet conformément à la législation en vigueur

ARTICLE N°10 LANGUES UTILISEES

Les langues de travail pour l'exécution des prestations objet du marché qui découlera du présent appel d'offres sont l'arabe et /ou le français

ARTICLE N°11 MODALITES DE LA COMMANDE

Les ordres de service sont établis par le chef de service logistique et signé par le Directeur Régional T.T.A de l'OFPPT.

ARTICLE N°12 : LIVRAISON DES EQUIPEMENT AU SITE BENEFICIAIRE

Les Equipements seront livrés au magasin de la Direction Régionale Tanger Tétouan AL Hoceima. Toutefois et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, le site bénéficiaire peut être modifiée sans impact sur les ou autre conditions des marchés.

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité.

Avant de commencer les livraisons, le titulaire doit transmettre à l'OFPPT :

- Un planning prévisionnel de livraison une fois l'ordre de service de commencement est signé.
- Le programme des livraisons au moins 15 jours avant le début des livraisons dans le site bénéficiaire.

Le Responsable du site bénéficiaire signe les bons de dépôt des articles livrés en précisant les dates de livraison.

Le titulaire doit communiquer à l'OFPPT (DR TTA), le bon de dépôt contre accusé de réception, pour permettre aux services de l'OFPPT -DR TTA, de planifier les opérations de vérification de conformité technique.

ARTICLE N°13 : MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE

Sur la base du programme des livraisons, l'OFPPT organise les opérations de vérification de conformité technique du matériel livré dans le site bénéficiaire suivant le planning communiqué par le titulaire.

Le retard enregistré dans l'opération de vérification de conformité technique et de réception après livraison du matériel, sera à la charge de l'OFPPT et le délai d'exécution du marché sera prorogé en conséquence.

Le titulaire interviendra pour l'installation des différents équipements dans un délai de 7 jours qui commencera à courir à partir du lendemain de la saisie du titulaire par l'OFPPT l'informant du dépôt des équipements en question dans les locaux de ce dernier ;

Le titulaire procédera à l'ouverture des caisses, l'installation et la mise en marches des équipements. La matière d'œuvre nécessaire aux différents essais est à sa charge.

Les équipements jugés non conforme sont récupérés par le titulaire dans un délai maximum de 15 jours commencera à courir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des équipements concernés. Passé ce délai l'OFPPT n'est plus responsable des équipements en question.

Le titulaire mettra à la disposition du(es) représentants(s) de l'OFPPT la documentation technique en langues française nécessaire à la vérification de la conformité technique des équipements.

Les opérations de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité.

L'OFPPT procédera à la vérification de la conformité technique de l'équipement avec les spécifications du marché et avenant(s) (marque référence, origine, dimensions, capacités puissance alimentation électrique) dans le site bénéficiaire à la date prévue en présence d'un représentant qualifié du titulaire devant être habilité à répondre aux remarques de la commission désignés par l'OFPPT.

La vérification de la conformité technique des articles livrés est sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal qui doit être signé par le représentant(s) de l'OFPPT et du titulaire ayant participé à l'opération de vérification.

Toute divergence par rapport au marché et le cas échéant ses avenants doit être consignée dans le procès-verbal de vérification de conformité technique

Une copie de procès-verbal de vérification de conformité technique est remise au représentant du titulaire séance tenante.

Toute équipement jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé par le titulaire dans un délai contractuel

ARTICLE N°14 : MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS

L'OFPPT procédera à la réception dans le site bénéficiaire :

- Du matériel sur la base du procès-verbal de vérification de conformité technique
- Des quantités livrées par rapport à celles du marché ou avenant,
- De la mise en marche du matériel si nécessaire

La réception n'est prononcée qu'une fois l'équipement, vérifié conforme satisfait aux essais exigés.

Les articles réceptionnés sont enregistrés dans le livre journal et éventuellement dans le livre d'inventaire. Les numéros du livre journal et d'inventaire sont portés sur le PV de réception.

ARTICLE N°15 : MODE DE REGLEMENT

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires définis et établis pour chaque article par le titulaire aux quantités réellement exécutées et réceptionnées, conformément aux descriptions figurant au bordereau des prix – détail estimatif et aux conditions particulières du marché.

ARTICLE N°16 : FORMATION

Le présent marché ne prévoit pas de formation.

ARTICLE N°17 : RECEPTIONS PROVISOIRES ET DEFINITIVE

Vu la nature de la prestation ; les réceptions provisoire et définitive sont confondues. La réception du marché n'est prononcée que lorsque tous les articles sont livrés, vérifiés conformes et une fois tous les essais, si nécessaire, ont été déclarés satisfaisants par le (s) représentant (s) de l'OFPPT

La réception du marché correspondra à la dernière date de réception.



ARTICLE N°16 : MODALITES DE REGLEMENT :

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires définis et établis pour chaque item par le titulaire aux quantités réellement exécutées et réceptionnées, conformément aux descriptions figurant au bordereau des prix détail estimatif et aux conditions particulières du marché

ARTICLE N°17 : MODALITES DE PAIEMENT

Le titulaire adressera à l'office les factures en cinq exemplaires avec les bons de livraisons des articles réceptionnés conformes.

Les sommes dues au titulaire seront réglées à son compte dont le numéro est précisé dans le marché. Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE N°18 : UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par **l'OFPPT- DR TTA, ne** communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications, des plans, dessins, tracés, échantillons ou information fournis par **l'OFPPT, ou** en son nom et au sujet du marché à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par **l'OFPPT-DR TTA, n'utilisera** aucun des documents et aucune des informations énumérés dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution du marché.

Tout document, autre que le marché lui-même, énuméré dans le 1er paragraphe demeurera la propriété de **l'OFPPT** et tous ses exemplaires seront renvoyés à **l'OFPPT-DR TTA** sur sa demande, une fois les obligations contractuelles du titulaire exécutées.

ARTICLE N°19 : BREVETS.

Le titulaire garantira **l'OFPPT- DR TTA, contre** toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou des droits de création industrielle résultant de l'emploi de l'Outillage divers d'ordre didactique ou d'un de leurs éléments au MAROC.

ARTICLE N°20 : SOUS-TRAITANCE

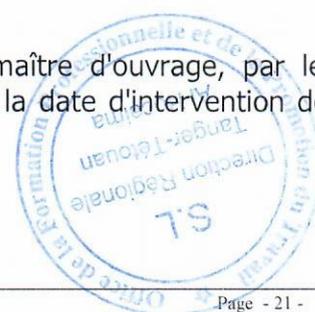
Toute sous-traitance éventuelle au titre de ce marché se fera dans les conditions de l'article n° 141 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°21 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le titulaire du marché est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au maître d'ouvrage dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.



ARTICLE N°22 : VALIDITE DU MARCHÉ

Le présent marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par l'autorité compétente de l'office ou par son délégué dûment désigné et son visa par le contrôleur d'Etat, lorsque ledit visa et requis.

ARTICLE N°23 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHÉ.

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai de soixante-quinze (75) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 136 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°24: GARANTIE

Le titulaire garantit que tout équipement livré en exécution du marché est neuf, n'a jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclue toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériau sauf si le marché en a disposé autrement.

Le titulaire garantit en outre que tout l'équipement livré en exécution du marché n'aura aucune défectuosité due à sa conception, aux matériaux utilisés ou à sa mise en œuvre (sauf dans le cas où la conception et/ou le matériau requis par les spécifications du marché), qui peut se révéler pendant l'utilisation normale de l'équipement, dans les conditions prévalant dans les établissements de formation professionnelle de l'OFPPT

ARTICLE N°25 : RETENUE DE GARANTIE

Conformément à l'Article 64 du C.C.A.G.T une retenue de un dixième (1/10) sera effectuée sur le montant des acomptes.

La retenue de garantie cessera de croître lorsqu'elle aura atteint sept pour cent (7%) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Toutefois, cette retenue de garantie pourra être remplacée, à la demande du titulaire par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

NB : pour le titulaire étranger, le cautionnement de la retenue de garantie doit être avalisé par une banque marocaine.

ARTICLE N°26 : DELAI DE GARANTIE

Compte tenu de la nature de prestations du présent marché, il n'est prévu ni délai ni retenue de garantie

ARTICLE N°27 : RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF

En application des dispositions de l'article 16 du CCAGT, le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace est libérée après que le titulaire aura réalisé le cautionnement définitif.

Le cautionnement définitif est restitué, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAGT, dès la signature du procès-verbal de la réception définitive des équipements objet du marché.

ARTICLE N°28 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES

En application des dispositions de l'article 25 du CCAGT, le titulaire doit souscrire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les polices d'assurances qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du présent marché.



ARTICLE N°29 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS

En cas de contestation entre l'administration et le titulaire, il sera fait recours à la procédure prévue par les articles 71 et 72 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT). Si cette procédure ne permet pas le règlement du litige, celui-ci sera soumis à la juridiction marocaine compétente statuant en matière administrative, conformément à l'article 73 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT).

ARTICLE N°30 : NANTISSEMENT

En cas de nantissement du marché, la Maître d'ouvrage remet au titulaire du marché sur sa demande et contre récépissé, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment singée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché public, conformément aux dispositions du dahir 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics étant précisé que :
+ la liquidation des sommes dues par l'office de la formation professionnelle et de la promotion du travail en exécution du présent marché sera opérée par les soins du directeur général de l'OFPPT ou son délégataire.

+ le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du futur marché ainsi qu'à bénéficiaire des nantissements ou subrogations les renseignements, qui ont été prévus à l'article 8 du dahir susvisé, est le Directeur Général de l'OFPPT ou son délégataire.

+ les paiements prévus au marché seront effectués par le Trésorier Payeur de l'OFPPT ou son délégué (Fondé de Pouvoirs) seuls qualifiés pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.

Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent marché ainsi que l'exemplaire unique sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE N°31 : RESILIATION DU MARCHE

Le marché peut être résilié par l'OFPPT de plein droit dans tous les cas de figure prévus par les textes en vigueur (le Décret n° 2-99-1087 du 29 moharrem 1421 (4 mai 2000) - CCAGT et règlement des marchés de l'OFPPT approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014)).

ARTICLE N°32 : MESURES COERCITIVES

Il sera fait application des mesures correctives prévues la C.C.A.G.T notamment celle prévues par son chapitre VIII

ARTICLE N°33 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Le prestataire de services ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

Le prestataire de services ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution.

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans l'exécution du présent marché.



**Annexe : Spécifications techniques des fournitures
proposées par le concurrent :**



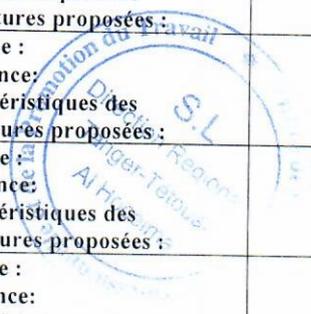
LOT N°1 : VERRERIE DE LABORATOIRE

ITEM N°	Désignations et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Anses de Nikel par 25	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
2	Ballon en verre borosilicaté 3.3, à fond plat col rodé 29/32 cap 250 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
3	Ballon en verre borosilicaté 3.3, à fond plat col rodé 29/32 cap 500 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
4	Ballon en verre borosilicaté 3.3, à fond rond col rodé 29/32 cap 250 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
5	Ballon en verre borosilicaté 3.3, à fond rond col rodé 29/32 cap 500 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
6	Barreaux aimantés d'agitation magnétique avec anneau 20x6 mm en boîte de 10 U	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
7	Barreau aimanté enrobé téflon avec anneau 40x8 mm en boîte de 10 U	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
8	Béchers gradués en verre borosilicaté 3.3, forme basse, cap 50 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
9	Béchers gradués en verre borosilicaté 3.3, forme basse graduée (capacité 100 ml)	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
10	Béchers gradués en verre borosilicaté, forme basse graduée (capacité 250 ml),	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
11	Béchers gradués en verre borosilicaté 3.3, forme basse graduée (capacité 500 ml)	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
12	Béchers gradués en verre borosilicaté, forme basse cap 1 L	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
13	Béchers gradués en verre borosilicaté 3.3, forme basse cap 2 L	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
14	Boîte de pétri en verre borosilicaté 3.3, 90 mm de diamètre (+/- 10%) par 20 unités	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
15	Boîte de pétri en polystyrène stérile, 90 mm de diamètre (+/- 10%) en boîte de 20x30 unités	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
16	Boîte de pétri en polystyrène stérile, 55 mm de diamètre (+/- 10%) en boîte de 1620unités	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	

ITEM N°	Désignations et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
17	Boite de stérilisation en inox pour pipettes avec couvercle diamètre 65 mm X 450 mm (hauteur) (+/- 10%)	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
18	Bonbonne en HDPE, avec poignets et robinet en PP, cap 25 L	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
19	Burette en verre borosilicaté avec entonnoir, robinet en PTFE, cap 10ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
20	Burette en verre borosilicaté avec entonnoir, robinet en PTFE, cap 25ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
21	Burette en verre borosilicaté avec entonnoir, robinet en PTFE, cap 50ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
22	Cartouche d'extraction en cellulose (hauteur 100 mm, diam 30 mm) (paquet de 25 unités)	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
23	Creuset en porcelaine forme haute cap 100 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
24	Cristalliseur verre avec bec (500 ml)	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
25	Cristalliseur verre avec bec (2,5 l)	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
26	Entonnoir en verre borosilicaté, diam: 60 mm haut: 120 mm, tige courte 8x60 mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
27	Entonnoir filtrant en verre borosilicaté, 50 ml, porosité P4 avec son joint conique	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
28	Entonnoir filtrant en verre borosilicaté, 50 ml, porosité P1 avec son joint conique	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
29	Entonnoir Buchner avec disque pour entonnoir Buchner (empêche le papier filtre de se coller à l'entonnoir),65 mm de diamètre	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
30	Entonnoir Buchner avec disque pour entonnoir Buchner (empêche le papier filtre de se coller à l'entonnoir),80 mm de diamètre	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
31	Éprouvette graduée en verre borosilicaté, classe A, cap 10 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
32	Éprouvettes graduée en verre borosilicaté, classe A, cap 50 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
33	Éprouvette graduée en verre borosilicaté, classe A, cap 100 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	



ITEM N°	Désignations et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
34	Éprouvette graduée en verre borosilicaté, classe A, cap 250 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
35	Éprouvette graduée en verre borosilicaté, classe A, cap 500 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
36	Éprouvette graduée en verre borosilicaté, classe A, cap 1L	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
37	Erlenmeyer gradué en verre borosilicaté 3.3, à bouchon vissant, cap 250 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
38	Erlenmeyer gradué en verre borosilicaté 3.3, à bouchon vissant, cap 500 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
39	Erlenmeyer gradué en verre borosilicaté 3.3, col étroit, cap 100 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
40	Erlenmeyer gradué en verre borosilicaté 3.3, col étroit rodé 29/32, cap 250 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
41	Erlenmeyer gradué en verre borosilicaté 3.3, col étroit, cap 500 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
42	Erlenmeyer gradué en verre borosilicaté 3.3, col large, cap 1 Litre	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
43	Erlenmeyer gradué en verre borosilicaté 3.3, col large, cap 250 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
44	Erlenmeyer gradué en verre borosilicaté 3.3, col large, cap 500 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
45	Fioles jaugées en verre borosilicaté 3.3, classe A, bouchon en PE cap. 50 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
46	Fioles jaugées en verre borosilicaté 3.3, classe A, bouchon en PE cap. 100 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
47	Fioles jaugées en verre borosilicaté 3.3, classe A, bouchon en PE cap. 250 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
48	Fioles jaugées en verre borosilicaté 3.3, classe A, bouchon en PE cap. 500 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
49	Fioles jaugées en verre borosilicaté 3.3, classe A, bouchon en PE cap. 1 Litre	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
50	Fioles jaugées en verre borosilicaté 3.3, classe A, bouchon en PE cap. 2 Litres	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	



ITEM N°	Désignations et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
51	Fiole à vide en verre borosilicaté 3.3, cap 1000 ml avec joint	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
52	Fiole à vide en verre borosilicaté 3.3, cap 500 ml, avec joint	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
53	Flacon en verre borosilicaté 3.3, autoclavable, avec bague et bouchon vissant, cap 1L	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
54	Flacon en verre borosilicaté 3.3, autoclavable, avec bague et bouchon vissant, cap 250 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
55	Flacon en verre borosilicaté 3.3, autoclavable, avec bague et bouchon vissant, cap 500 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
56	Capsules de pesée en aluminium, environ 20 ml en paquet de 100	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
57	Nacelle en verre de pesée, environ 20 ml en paquet de 12,	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
58	Coupelles inox de diamètre 6 cm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
59	Gant nitrile bleu poudré taille 7-8 en boîte de 100 u	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
60	Lame porte-objet 76x26 mm, marge dépolie, bords rodés, en boîte de 100 U	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
61	Lamelle couvre-objet, 22x32 mm, en boîte de 100 U	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
62	Joint conique en caoutchouc pour fiole à vide, en paquet de 7 cônes à différentes tailles	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
63	Papier aluminium, ép: min 20 µm larg : 35 cm long: 150 m (+/-10%)	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
64	Papier filtre plissé, filtration lente, diam 110 mm en boîte de 100 U	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
65	Papier filtre plissé, filtration lente, diam 150 mm en boîte de 100 U	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
66	Papier filtre plat, filtration moyenne, diam 11 cm en boîte de 100 U	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
67	Papier Joseph 35x50 cm, en rame de 800 feuilles	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	



ITEM N°	Désignations et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
68	Papier indicateur pH 1-14 avec échelle de couleur en rouleau	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
69	Para film, larg : 100 mm, long: 38 m	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
70	Ampoule à décanter en verre borosilicaté 3.3, forme sphérique , munie de clé en PTFE avec bouchon à rodage normalisé, cap de 500 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
71	Ampoule à décanter en verre borosilicaté 3.3, forme sphérique , munie de clé en PTFE avec bouchon à rodage normalisé, cap de 250 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
72	Pipettes jaugées à un trait ou à double trait cap 5 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
73	Pipettes jaugées à un trait ou à double trait cap. 10 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
74	Pipettes jaugées à un trait ou à double trait cap. 20ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
75	Pipettes jaugées à un trait ou à double trait cap. 25 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
76	Pipettes graduées à un trait ou à double trait cap. 50 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
77	Pipette graduée, classe AS, cap 1 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
78	Pipette graduée, classe AS, cap 2 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
79	Pipette graduée, classe AS, cap 5 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
80	Pipette graduée, classe AS, cap 10 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
81	Pipette graduée, classe AS, cap 20 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
82	Pipette graduée, classe AS, cap 25 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
83	Pipeteur manuel (Pipet top) avec filtre, pour pipette 0,1 à 100 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
84	Pissette en polyéthylène LDPE, cap 500 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	



ITEM N°	Désignations et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
85	Poire pro-pipette (avec trois billes)	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
86	Pipeteur à piston: Adaptables sur toutes pipettes de 0.5 à 25 mL	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
87	Portoir inox pour tubes à ranger 5x10; diam tube 11mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
88	Portoir inox pour tubes à ranger 5x10; diam tube 20mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
89	Réfrigérant à boules en verre borosilicaté 3.3, adaptables sur ballons 250 ml et 500 ml rôdés	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
90	Spatule double en acier inox, long 150 mm minimum (cuillère 30/22 mm, lame 47/10 mm minimum), boîte en 10 U	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
91	Mortier avec pilon (diamètre environ 15 cm et hauteur 10 cm)	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
92	Trompe à eau en PP avec raccords, vide limite:16 mbar • Clapet anti retour • Raccord pour tuyau souple : 6 à 9 mm • Tuyau à vide : longueur 01 mètre minimum • raccordement : eau froide par raccord vissant 3:4	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
93	Tubes à essai en verre pyrex fond rond, environ 18 x 180 mm avec col à vis et capsule bakélite, boîte de 40 U	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
94	Dessiccateur en verre. Diamètre nominal environ 250 mm. Plaque de base en porcelaine perforée incluse	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
95	Dessiccateur sous vide • avec robinet en polycarbonate f intérieur : 250 mm • livré avec plaque en Nucelite incassable, résistant aux chocs thermiques et à la corrosion • livré avec 2kg de gel de silice en granulé avec indicateur de saturation et 300 g de graisse silicone pour étanchéité de dessiccateur	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
96	Verres de dégustation d'huile d'olives (couleur foncée)	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
97	Verre de montre (environ 4 cm)	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
98	Tube-filtre d'Allihn, porosité 4, vol. 30 ml avec cône adaptateur	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
99	Flacons compte-gouttes en plastique d'environ 50 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
100	Tuyau souple en silicone Novosil diam. Int : 10 mm diam. ext : 14 mm, en rouleau de 25 mètres	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	

ITEM N°	Désignations et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
101	Statif complet base en polypropylène et tige en acier inox ou émaillé pour burette de 25 et 50 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
102	Pince à 2 doigts larges, en fonte; ouverture environ 80 mm, tige 180 mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
103	Pince en bois: longueur 25 cm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
104	Pince pour statif à 3 doigts, chromé, ouverture environ 80 mm, 250 mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
105	Noix de serrage perpendiculaire en fonte d'aluminium. 2 vis de serrage en acier galvanisé.	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
106	Pince en polypropylène pour burette : fixation sur tige ronde de Ø environ 9 à 14 mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
107	Support de pipettes rond : moulé en polypropylène; pipettes verticales, facilité de manipulation et économie de place; capacité 28 pipettes : 10 trous Ø14 mm et 18 trous Ø11 mm; plateau inférieur perforé avec trous Ø 4 mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
108	Distributeurs pour produits courants ,acides et bases :pour volume de 2 à 10 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
109	Distributeurs pour produits courants ,acides et bases :pour volume de 6 à 30 ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
110	Micropipettes à piston réglable: réglage rapide de volume, volume: 10 – 100 µl avec portoire à cônes	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
111	Cônes pour micropipette du volume 5 – 50 µl: boîte de 1000 cônes	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
112	Egouttoirs à poser sur paillasse • pour assortiments de verrerie • avec récipients pour récupération de l'eau	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
113	Pycnomètre pour solides et liquides • Large col, bouchons rodés avec capillaire portant un trait de repère et un petit entonnoir. • capacité 100ml	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
114	Pipettes Pasteur : étirées, cotonnées en verre sodocalcique, Longueur totale 150mm et Longueur capillaire 50mm, boîte de 500	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
115	Billes de verre de diamètre 5 mm 1kg	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	
116	Gant anti-chaleur pyrogant, température environ 180 °C	Référence: Référence: Caractéristiques des fournitures proposées :	



LOT N° 2 : CONSOMMABLE CHIMIQUE

Item N°	Désignation	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Acétate de sodium pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
2	Acide acétique 100% pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
3	Acide caffeique	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
4	Acide chlorhydrique densité 1,19	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
5	Acide chlorhydrique titrisol 1 mol/l	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
6	Acide citrique monohydraté p.a	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
7	Acide nitrique 65% pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
8	Acide phosphomolybdique pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
9	Acide sulfurique concentré pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
10	Acide sulfurique titrisol 1 N	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
11	Acide tannique p.a.	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
12	Ammoniaque 35%	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
13	Ammonium chlorure p.a	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
14	Argent nitrate p.a	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
15	Barium chlorure pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
16	Bleu de méthylène	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
17	Calcium chlorure pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
18	Carbone tetrachlorure p.a	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
19	Chloroforme pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
20	Cuivre II sulfate p.a.	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
21	EDTA, sel disodique p.a	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
22	Empois d'amidon	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
23	Ethanol 95% pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
24	Ether de pétrole pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	



Item N°	Désignation	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
25	Ether diéthylique pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
26	Fer III sulfate	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
27	Gel de silice avec indicateur coloré	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
28	Hexane p.a	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
29	Iode monochlorure	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
30	Iode bisublimé	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
31	Isooctane (2,2,4-triméthylpentane) pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
32	Magnésium nitrate pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
33	Méthanol pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
34	Méthyle orange	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
35	Murexide	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
36	Noir Eriochrome T	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
37	Phénolphtaléine	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
38	Plomb acétate pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
39	Potassium Carbonate pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
40	Potassium chlorure pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
41	Potassium chromate pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
42	Potassium ferrocyanure pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
43	Potassium hydroxide pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
44	Potassium Iodure pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
45	Potassium oxalate pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
46	Potassium permanganate p.a	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
47	Potassium sulfate pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
48	Potassium thiocyanate p.a	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	



Item N°	Désignation	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
49	Réactif de Folin ciocalteu	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
50	Rouge de méthyle	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
51	Sel de Mohr pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
52	Sodium carbonate pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
53	Sodium chlorure pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
54	Sodium hydroxide pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
55	Sodium hydroxide titrisol 1 mol/l	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
56	Sodium metabisulfite pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
57	Sodium silicate pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
58	Sodium sulfate pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
59	Sodium thiosulfate pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
60	Sodium tungstate pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
61	Zinc acétate pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
62	Zinc sulfate pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
63	Tartrate double sodium et potassium pa	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
64	Gluconate ferreux (additif alimentaire)	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
65	Acide citrique alimentaire	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
66	Sel alimentaire en sac de 25 kg	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
67	Soude caustique alimentaire en sac de 25 kg	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
68	Acide ascorbique alimentaire	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
69	Potassium sorbate alimentaire	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
70	Czapek Dox Agar	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
71	Coton cardé, en 500 g	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
72	Ecouvillon pour prélèvement stérile avec tube en polyéthylène et étiquette, en boîte de 100 U	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	



Item N°	Désignation	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
73	PDA (potato dextrose agar)	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
74	Plate count agar	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
75	Agar Agar	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
76	Bouillon lactosé bilié au vert brillant BLBVB	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
77	Bouillon nutritif	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
78	Gélose pour numération (PCA)	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
79	Milieu de culture PDA	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
80	Gélose Sabouraud au chloramphénicol	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
81	Kit coloration de GRAM - Violet de gentiane ou cristal violet (500 ml) - Lugol (500 ml) - Fuschine ou safranine (500ml) - Alcool-Acétone (500ml)	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	



LOT N° 3 : OUTILLAGE HALL CEREALES

Item N°	Désignation	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Plaques de cuisson pleines Plaques pleines : tôle bleuie à bords pincés 15/10° résiste aux déformations jusqu'à 300°C, dimensions 400 x 600 mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
2	Plaques de cuisson perforées Plaques perforées, perforations Ø3 mm, tôle bleuie à bords pincés 15/10° résiste aux déformations jusqu'à 300°C, dimensions 400 x 600 mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
3	Plaques de moule de cuisson à madeleines Plaques à madeleines tôle bleuie 15/10° résiste aux déformations jusqu'à 300°C, Dimensions 400 x 600 mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
4	Plaques de moule de cuisson à cakes Plaques à cakes, dimensions moule= 90 x 40 mm : tôle bleuie 15/10° résiste aux déformations jusqu'à 300°C, Dimensions 400 x 600 mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
5	Plaques de moule de cuisson à génoise Plaques à génoise Ø moule = 120 mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
6	Moules « FLEXIPAN » mini cakes Plaques à mini cakes, dimensions moule= 79x 29x 30 mm ; montée sur cadres acier Dimensions 400 x 600 mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
7	Moules « FLEXIPAN » cookies Plaques à cookies , dimensions moule= Ø : 78, H : 10 mm Montée sur cadres acier Dimensions 400 x 600 mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
8	Moules « pain de mie » Moules pain de mie , tôle bleuie avec couvercle à glissière , dimensions : Lxl (cm) : 16 x 8 (+/-10%)	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
9	Toile de cuisson anti adhérente En tricot de verre imprégné de silicones pour plaque 600 x 400	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
10	Découpoirs ronds Diamètre Ø 80 mm Acier inoxydable	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
11	Découpoirs ronds Diamètre Ø 60 mm Acier inoxydable	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
12	Découpoirs ronds Diamètre Ø 30 mm Acier inoxydable	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
13	Jeux de 8 Découpoirs carrés Tranchant biseauté, acier inoxydable, Diamètres : 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100 et 110 mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
14	Spatule « couteau palette » de 26 cm en inox avec manche plastique	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
15	Pelle à four rectangulaire en bois de 35 cm*33,5 cm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
16	Plaque chauffante : - Plaque chauffante à induction simple - Une seule zone de cuisson - T°: 60°C à 240°C - Minuteur: de 0 à 180 minutes - Affichage numérique	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
17	Aspirateur poussière à cuve type ménager - Aspirateur de la poussière et de l'eau sur roues. - Cuve de 30 litres- dépression:19KPa min- débit air: 37litres/seconde - brosse pour une surface mouillé ou sec-flexible: 1,5m.	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	

LOT N° 4 : PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE DES HALLS

Item N°	Désignation	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Chariot manuel à deux plateaux - Capacité de charge minimum 400 Kg - Dimensions utiles L x l : environ 900 x 750 mm (±10%). - 2 plateaux : Hauteur de 1 ^{ère} étagère 280 mm (±10%). - Plateaux en inox a bords arrondis	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
2	Transpalette • Capacité de charge environ 2000 Kg • Dimensions des fourches environ 1150 x 520 mm • Hauteur total des fourches en position basses environ 75 mm • Hauteur total des fourches en position hautes environ 190 mm • Livré avec 1 palette de rétention	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
3	Table de travail • Inox AISI 304L • Epaisseur 15/10 minimum • Dimensions hauteur 1000X700, hauteur 850 mm (±10%). • 4 roues dont 2 pivotantes et autobloquantes, • Avec arrondis sur les bords	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
4	Table de travail blanche en plastique alimentaire • Dimension 1800x800x850 +/- 10 mm • Sur roulettes • Piètement inox AISI 304L	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
5	BAC rectangulaire • Capacité 30 litres min • Plastique alimentaire : PEHD et PP • Couleur Blanche • Dimensions 600 x 400 x 300 mm (±10%). • Température d'utilisation : -40 à + 90°C	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
6	Louche inox • Diamètre 160 mm(±10%).	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
7	Caisses en plastique perforée Fonction : transport des F et L et ingrédients Descriptif : - Matière : PEHD et PP - Cotés et fond : ajourés - Usage denrées alimentaires, couleur blanche - Dimensions environ : 400 x 300 x 110 mm	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
8	Poste de désinfection Fixe équipé de : • Une lance de 15 m • Enrouleur • Un pistolet antichoc • Distributeur de produit • Panier pour bidon de 5 litres et sélecteur	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
9	LAVE-MAINS TOUT INOX SUSPENDU • Commande à genou • Clapet anti retour dossier avant et arrière • Cuve inox AISI 304 avec habillage sur 3 faces • Commande de l'eau mitigée au genou sur panneau de façade articulé • Dossieret arrière inox avec distributeur de savon liquide • Mélangeur d'eau mitigée avec robinet à col de cygne	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	



LOT N° 4 : PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE DES HALLS

Item N°	Désignation	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
10	DIABLE <ul style="list-style-type: none"> • À haut dossier • Force 250 Kg • Roues à bandage caoutchouc • Hauteur 1300 mm • Largeur des bavettes 300 mm • Peinture époxy 	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
11	Bol mesureur Capacité : Bol de 1 litre avec bec et échelle de mesure Poignée ergonomique	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
12	Passoire tami <ul style="list-style-type: none"> • Tami Inox • Tami à diamètre 25 cm alimentaire 	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
13	Seau plastique <ul style="list-style-type: none"> • Plastique à contact alimentaire • Couleur blanche • Capacité du 20l min 	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
14	Pédiluve inox Fonction : Nettoyage des semelles et de l'ensemble de la botte <ul style="list-style-type: none"> - Construction inox 304L. - Dimensions : 800 X 500 X Ht100 mm (minimum). - Bords pliés - Vidange avec embout mâle 1/2 pouce et bouchon hermétique. - Grille anti-dérapante 	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
15	Bidons à lait <ul style="list-style-type: none"> - Capacité 25 litres (+/-10%) - Avec couvercle - en Aluminium 	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
16	Saladier inox <ul style="list-style-type: none"> - Capacité min 3 litres - Acier Inoxydable 	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
17	Ensemble des boîtes de conserves <ul style="list-style-type: none"> •Boîte fer blanc. •Vernis standard •Boîte ¼ : 1000 pièces •Boîtes ½ : 1000 pièces •Boîtes 4/4 : 1000 pièces •Couvercles pour boîtes ¼ : 1200 pièces •Couvercles pour boîtes 1/2 : 1200 pièces •Couvercles pour boîtes 4/4 : 1200 pièces 	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
18	Compresseur d'air comprimé Marque : Reference : <ul style="list-style-type: none"> - Compresseur mobile à roulettes. - Corps compresseur en aluminium - Silencieux - Réservoir ≥ 250 L - Pression 10 bars min - Avec 10m de tuyau d'air - Crépine pour bullage d'air - Alimentation : 220/ 50 Hz 	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	



LOT N° 4 : PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE DES HALLS

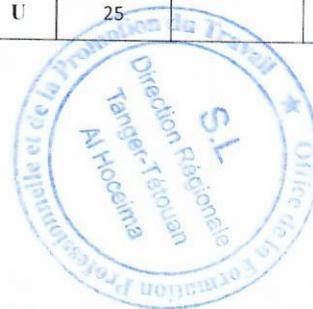
Item N°	Désignation	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
19	Etiqueteuse manuelle : <ul style="list-style-type: none"> • Capacité : étiquettes 26x12mm +/- 5mm • Volume : 6,685 dm3 + ou 10% • Kit étiqueteuse + 10 000 étiquettes blanches permanentes. • 1 ligne. • 8 caractères. 	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
20	Pelle à cailler <ul style="list-style-type: none"> • Contenance 500 g avec une pelle à main "qualité alimentaire". 	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
21	Couteau fromage simple poignée <ul style="list-style-type: none"> • En inox • 25cm 	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
22	Couteau fromage 2 poignées <ul style="list-style-type: none"> • En inox • 33cm 	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
23	ETAGERE EN INOX <ul style="list-style-type: none"> • En acier inox • Dimensions : 1000X500, hauteur : 1800 mm ± 10 % • 5 niveaux 	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
24	Spatule <ul style="list-style-type: none"> - Spatule souple en acier inoxydable. - Manche en polypropylène 	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
25	Couteaux en inox <ul style="list-style-type: none"> - Manche polypropylène qualité alimentaire - Longueur de lame: 9cm+/- 10% 	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
26	Ciseaux en inox	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
27	Entonnoir à confiture en inox <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions : base Ø 5,5 cm et 14 cm x h 6,5 cm +/- 10% 	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	
28	Désinsecteur électrique. <ul style="list-style-type: none"> • Tue mouche de 2 x 15 W - 2 lampes UV de 15 W • Dim environ 49 x33 cm. • 100 m² de surface protégée environ 	Marque : Référence: Caractéristiques des fournitures proposées	



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT N°1 : VERRERIE DE LABORATOIRE

ITEM N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT/ EN CHIFFRES	PRIX TOTAL HORS TVA EN CHIFFRES
1	Anses de Nikel par 25	25	1		
2	Ballon en verre borosilicaté 3.3, à fond plat col rodé 29/32 cap 250 ml	U	24		
3	Ballon en verre borosilicaté 3.3, à fond plat col rodé 29/32 cap 500 ml	U	24		
4	Ballon en verre borosilicaté 3.3, à fond rond col rodé 29/32 cap 250 ml	U	24		
5	Ballon en verre borosilicaté 3.3, à fond rond col rodé 29/32 cap 500 ml	U	24		
6	Barreaux aimantés d'agitation magnétique avec anneau 20x6 mm en boîte de 10 U	Boîte	4		
7	Barreau aimanté enrobé téflon avec anneau 40x8 mm en boîte de 10 U	Boîte	4		
8	Béchers gradués en verre borosilicaté 3.3, forme basse, cap 50 ml	U	30		
9	Béchers gradués en verre borosilicaté 3.3, forme basse graduée (capacité 100 ml)	U	40		
10	Béchers gradués en verre borosilicaté, forme basse graduée (capacité 250 ml),	U	30		
11	Béchers gradués en verre borosilicaté 3.3, forme basse graduée (capacité 500 ml)	U	30		
12	Béchers gradués en verre borosilicaté, forme basse cap 1 L.	U	10		
13	Béchers gradués en verre borosilicaté 3.3, forme basse cap 2 L.	U	5		
14	Boîte de pétri en verre borosilicaté 3.3, 90 mm de diamètre (+/- 10%) par 20 unités	20	1		
15	Boîte de pétri en polystyrène stérile, 90 mm de diamètre (+/- 10%) en boîte de 20x30 unités	Boîte	1		
16	Boîte de pétri en polystyrène stérile, 55 mm de diamètre (+/- 10%) en boîte de 1620 unités	Boîte	1		
17	Boîte de stérilisation en inox pour pipettes avec couvercle diamètre 65 mm X 450 mm (hauteur) (+/- 10%)	U	10		
18	Bonbonne en HDPE, avec poignets et robinet en PP, cap 25 L	U	3		
19	Burette en verre borosilicaté avec entonnoir, robinet en PTFE, cap 10ml	U	5		
20	Burette en verre borosilicaté avec entonnoir, robinet en PTFE, cap 25ml	U	40		
21	Burette en verre borosilicaté avec entonnoir, robinet en PTFE, cap 50ml	U	30		
22	Cartouche d'extraction en cellulose (hauteur 100 mm, diam 30 mm) (paquet de 25 unités)	Paquet	4		
23	Creuset en porcelaine forme haute cap 100 ml	U	20		
24	Cristalliseur verre avec bec (500 ml)	U	8		
25	Cristalliseur verre avec bec (2,5 l)	U	5		
26	Entonnoir en verre borosilicaté, diam: 60 mm haut: 120 mm, tige courte 8x60 mm	U	25		



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF**LOT N°1 : VERRERIE DE LABORATOIRE**

ITEM N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT/ EN CHIFFRES	PRIX TOTAL HORS TVA EN CHIFFRES
27	Entonnoir filtrant en verre borosilicaté, 50 ml, porosité P4 avec son joint conique	U	5		
28	Entonnoir filtrant en verre borosilicaté, 50 ml, porosité P1 avec son joint conique	U	5		
29	Entonnoir Buchner avec disque pour entonnoir Buchner (empêche le papier filtre de se coller à l'entonnoir),65 mm de diamètre	U	10		
30	Entonnoir Buchner avec disque pour entonnoir Buchner (empêche le papier filtre de se coller à l'entonnoir),80 mm de diamètre	U	10		
31	Éprouvette graduée en verre borosilicaté, classe A, cap 10 ml	U	10		
32	Éprouvettes graduée en verre borosilicaté, classe A, cap 50 ml	U	30		
33	Éprouvette graduée en verre borosilicaté, classe A, cap 100 ml	U	30		
34	Éprouvette graduée en verre borosilicaté, classe A, cap 250 ml	U	15		
35	Éprouvette graduée en verre borosilicaté, classe A, cap 500 ml	U	10		
36	Éprouvette graduée en verre borosilicaté, classe A, cap 1L	U	6		
37	Erlenmeyer gradué en verre borosilicaté 3.3, à bouchon vissant, cap 250 ml	U	20		
38	Erlenmeyer gradué en verre borosilicaté 3.3, à bouchon vissant, cap 500 ml	U	15		
39	Erlenmeyer gradué en verre borosilicaté 3.3, col étroit, cap 100 ml	U	10		
40	Erlenmeyer gradué en verre borosilicaté 3.3, col étroit rodé 29/32, cap 250 ml	U	15		
41	Erlenmeyer gradué en verre borosilicaté 3.3, col étroit, cap 500 ml	U	10		
42	Erlenmeyer gradué en verre borosilicaté 3.3, col large, cap 1 Litre	U	10		
43	Erlenmeyer gradué en verre borosilicaté 3.3, col large, cap 250 ml	U	30		
44	Erlenmeyer gradué en verre borosilicaté 3.3, col large, cap 500 ml	U	25		
45	Fioles jaugées en verre borosilicaté 3.3, classe A, bouchon en PE cap. 50 ml	U	10		
46	Fioles jaugées en verre borosilicaté 3.3, classe A, bouchon en PE cap. 100 ml	U	30		
47	Fioles jaugées en verre borosilicaté 3.3, classe A, bouchon en PE cap. 250 ml	U	25		
48	Fioles jaugées en verre borosilicaté 3.3, classe A, bouchon en PE cap. 500 ml	U	25		
49	Fioles jaugées en verre borosilicaté 3.3, classe A, bouchon en PE cap. 1 Litre	U	15		
50	Fioles jaugées en verre borosilicaté 3.3, classe A, bouchon en PE cap. 2 Litres	U	5		
51	Fiole à vide en verre borosilicaté 3.3, cap 1000 ml avec joint	U	10		
52	Fiole à vide en verre borosilicaté 3.3, cap 500 ml, avec joint	U	15		



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF**LOT N°1 : VERRERIE DE LABORATOIRE**

ITEM N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT/ EN CHIFFRES	PRIX TOTAL HORS TVA EN CHIFFRES
53	Flacon en verre borosilicaté 3.3, autoclavable, avec bague et bouchon vissant, cap 1L	U	10		
54	Flacon en verre borosilicaté 3.3, autoclavable, avec bague et bouchon vissant, cap 250 ml	U	12		
55	Flacon en verre borosilicaté 3.3, autoclavable, avec bague et bouchon vissant, cap 500 ml	U	12		
56	Capsules de pesée en aluminium, environ 20 ml en paquet de 100	U	2		
57	Nacelle en verre de pesée, environ 20 ml en paquet de 12,	Paquet	4		
58	Coupelles inox de diamètre 6 cm	U	6		
59	Gant nitrile bleu poudré taille 7-8 en boîte de 100 u	Boite	5		
60	Lame porte-objet 76x26 mm, marge dépolie, bords rodés, en boîte de 100 U	Boite	20		
61	Lamelle couvre-objet, 22x32 mm, en boîte de 100 U	Boite	20		
62	Joint conique en caoutchouc pour fiole à vide, en paquet de 7 cônes à différentes tailles	Paquet	5		
63	Papier aluminium, ép: min 20 µm larg : 35 cm long: 150 m (+/-10%)	Rouleau	10		
64	Papier filtre plissé, filtration lente, diam 110 mm en boîte de 100 U	Boite	10		
65	Papier filtre plissé, filtration lente, diam 150 mm en boîte de 100 U	Boite	10		
66	Papier filtre plat, filtration moyenne, diam 11 cm en boîte de 100 U	Boite	10		
67	Papier Joseph 35x50 cm, en rame de 800 feuilles	Rame	8		
68	Papier indicateur pH 1-14 avec échelle de couleur en rouleau	Rouleau	8		
69	Para film, larg : 100 mm, long: 38 m	U	6		
70	Ampoule à décanter en verre borosilicaté 3.3, forme sphérique , munie de clé en PTFE avec bouchon à rodage normalisé, cap de 500 ml	U	10		
71	Ampoule à décanter en verre borosilicaté 3.3, forme sphérique , munie de clé en PTFE avec bouchon à rodage normalisé, cap de 250 ml	U	10		
72	Pipettes jaugées à un trait ou à double trait cap 5 ml	U	50		
73	Pipettes jaugées à un trait ou à double trait cap. 10 ml	U	50		
74	Pipettes jaugées à un trait ou à double trait cap. 20ml	U	50		
75	Pipettes jaugées à un trait ou à double trait cap. 25 ml	U	25		
76	Pipettes graduées à un trait ou à double trait cap. 50 ml	U	25		
77	Pipette graduée, classe AS, cap 1 ml	U	25		
78	Pipette graduée, classe AS, cap 2 ml	U	25		



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF**LOT N°1 : VERRERIE DE LABORATOIRE**

ITEM N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT/ EN CHIFFRES	PRIX TOTAL HORS TVA EN CHIFFRES
79	Pipette graduée, classe AS, cap 5 ml	U	50		
80	Pipette graduée, classe AS, cap 10 ml	U	50		
81	Pipette graduée, classe AS, cap 20 ml	U	50		
82	Pipette graduée, classe AS, cap 25 ml	U	25		
83	Pipeteur manuel (Pipet top) avec filtre, pour pipette 0,1 à 100 ml	U	4		
84	Pissette en polyéthylène LDPE, cap 500 ml	U	25		
85	Poire pro-pipette (avec trois billes)	U	20		
86	Pipeteur à piston: Adaptables sur toutes pipettes de 0.5 à 25 mL	U	20		
87	Portoir inox pour tubes à ranger 5x10; diam tube 11mm	U	5		
88	Portoir inox pour tubes à ranger 5x10; diam tube 20mm	U	5		
89	Réfrigérant à boules en verre borosilicaté 3.3, adaptables sur ballons 250 ml et 500 ml	rôdés U	4		
90	Spatule double en acier inox, long 150 mm minimum (cuillère 30/22 mm, lame 47/10 mm minimum), boîte en 10 U	U	5		
91	Mortier avec pilon (diamètre environ 15 cm et hauteur 10 cm)	U	5		
92	Trompe à eau en PP avec raccords, vide limite:16 mbar • Clapet anti retour • Raccord pour tuyau souple : 6 à 9 mm • Tuyau à vide : longueur 01 mètre minimum • raccordement : eau froide par raccord vissant 3:4 "	U	4		
93	Tubes à essai en verre pyrex fond rond, environ 18 x 180 mm avec col à vis et capsule bakélite, boîte de 40 U	Boîte	10		
94	Dessiccateur en verre. Diamètre nominal environ 250 mm. Plaque de base en porcelaine perforée incluse	U	4		
95	Dessiccateur sous vide • avec robinet en polycarbonate f intérieur : 250 mm • livré avec plaque en Nucerite incassable, résistant aux chocs thermiques et à la corrosion • livré avec 2kg de gel de silice en granulé avec indicateur de saturation et 300 g de graisse silicone pour étanchéité de dessiccateur	U	1		
96	Verres de dégustation d'huile d'olives (couleur foncée)	U	20		
97	Verre de montre (environ 4 cm)	U	50		
98	Tube-filtre d'Allihn, porosité 4, vol. 30 ml avec cône adaptateur	4	4		
99	Flacons compte-gouttes en plastique d'environ 50 ml	U	15		



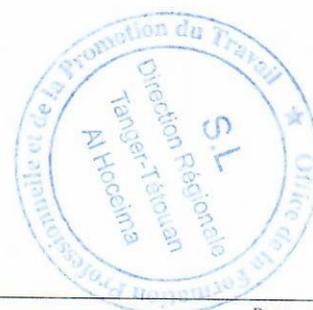
BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT N°1 : VERRERIE DE LABORATOIRE

ITEM N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT/ EN CHIFFRES	PRIX TOTAL HORS TVA EN CHIFFRES
100	Tuyau souple en silicone Novosil diam. Int : 10 mm diam. ext : 14 mm, en rouleau de 25 mètres	Rouleau	1		
101	Statif complet base en polypropylène et tige en acier inox ou émaillé pour burette de 25 et 50 ml	U	30		
102	Pince à 2 doigts larges. en fonte; ouverture environ 80 mm, tige 180 mm	U	30		
103	Pince en bois: longueur 25 cm	U	15		
104	Pince pour statif à 3 doigts, chromé, ouverture environ 80 mm, 250 mm	U	30		
105	Noix de serrage perpendiculaire en fonte d'aluminium. 2 vis de serrage en acier galvanisé.	U	30		
106	Pince en polypropylène pour burette : fixation sur tige ronde de Ø environ 9 à 14 mm	U	30		
107	Support de pipettes rond : moulé en polypropylène; pipettes verticales, facilité de manipulation et économie de place; capacité 28 pipettes : 10 trous Ø14 mm et 18 trous Ø11 mm; plateau inférieur perforé avec trous Ø 4 mm	U	6		
108	Distributeurs pour produits courants ,acides et bases :pour volume de 2 à 10 ml	U	2		
109	Distributeurs pour produits courants ,acides et bases :pour volume de 6 à 30 ml	U	1		
110	Micropipettes à piston réglable: réglage rapide de volume, volume: 10 – 100 µl avec portoire à cônes	U	1		
111	Cônes pour micropipette du volume 5 – 50 µl: boîte de 1000 cônes	Boîte	2		
112	Egouttoirs à poser sur pailleasse • pour assortiments de verrerie • avec récipients pour récupération de l'eau	U	5		
113	Pycnomètre pour solides et liquides • Large col, bouchons rodés avec capillaire portant un trait de repère et un petit entonnoir. • capacité 100ml	U	2		
114	Pipettes Pasteur : étirées, cotonnées en verre sodocalcique. Longueur totale 150mm et Longueur capillaire 50mm, boîte de 500	Boîte	8		
115	Billes de verre de diamètre 5 mm 1kg	U	1		
116	Gant anti-chaleur pyrogant, température environ 180 °C	U	2		
TOTAL EN HORS TVA =					
TOTAL DE LA TVA (TAUX %) =					
MONTANT TOTAL EN TTC =					

Fait à le

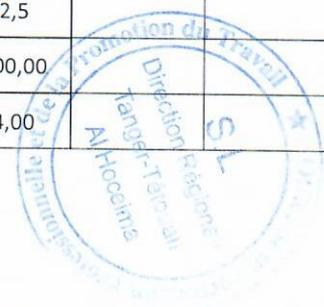
Signature et cachet du concurrent



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT N°2 : CONSOMMABLE CHIMIQUE

ITEM N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT/ EN CHIFFRES	PRIX TOTAL HORS TVA EN CHIFFRES
1	Acétate de sodium pa	Kg	1,00		
2	Acide acétique 100% pa	L	2,5		
3	Acide caffeique	g	200,00		
4	Acide chlorhydrique densité 1,19	L	2,5		
5	Acide chlorhydrique titrisol 1 mol/l	ampoule	5,00		
6	Acide citrique monohydraté p.a	Kg	2,00		
7	Acide nitrique 65% pa	L	1,00		
8	Acide phosphomolybdique pa	L	2,00		
9	Acide sulfurique concentré pa	L	2,5		
10	Acide sulfurique titrisol 1 N	ampoule	5,00		
11	Acide tannique p.a.	g	100,00		
12	Ammoniaque 35%	L	2,5		
13	Ammonium chlorure p.a	Kg	2,00		
14	Argent nitrate p.a	g	250,00		
15	Barium chlorure pa	g	500,00		
16	Bleu de méthylène	g	200,00		
17	Calcium chlorure pa	g	500,00		
18	Carbone tetrachlorure p.a	L	2,5		
19	Chloroforme pa	L	2,5		
20	Cuivre II sulfate p.a.	kg	2,00		
21	EDTA, sel disodique p.a	kg	1,00		
22	Empois d'amidon	kg	1,00		
23	Ethanol 95% pa	L	5,00		
24	Ether de pétrole pa	L	2,5		
25	Ether diéthylique pa	L	2,5		
26	Fer III sulfate	g	500,00		
27	Gel de silice avec indicateur coloré	kg	4,00		



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF**LOT N°2 : CONSOMMABLE CHIMIQUE**

ITEM N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT/ EN CHIFFRES	PRIX TOTAL HORS TVA EN CHIFFRES
28	Hexane p.a	L	2,5		
29	Iode monochlorure	g	250,00		
30	Iode bisublimé	g	200,00		
31	Isooctane (2.2.4-triméthylpentane) pa	ml	500,00		
32	Magnésium nitrate pa	g	500,00		
33	Méthanol pa	L	2,5		
34	Méthyle orange	g	100,00		
35	Murexide	g	50,00		
36	Noir Eriochrome T	g	200,00		
37	Phénolphtaléine	g	250,00		
38	Plomb acétate pa	kg	1,00		
39	Potassium Carbonate pa	kg	1,00		
40	Potassium chlorure pa	g	500,00		
41	Potassium chromate pa	kg	1,00		
42	Potassium ferrocyanure pa	g	500,00		
43	Potassium hydroxide pa	kg	2,00		
44	Potassium Iodure pa	kg	1,00		
45	Potassium oxalate pa	g	500,00		
46	Potassium permanganate p.a	kg	1,00		
47	Potassium sulfate pa	kg	1,00		
48	Potassium thiocyanate p.a	kg	1,00		
49	Réactif de Folin ciocalteu	L	4,00		
50	Rouge de méthyle	g	200,00		
51	Sel de Mohr pa	kg	1,00		
52	Sodium carbonate pa	kg	2,00		
53	Sodium chlorure pa	kg	2,00		
54	Sodium hydroxide pa	kg	2,5		
55	Sodium hydroxide titrisol 1 mol/l	ampoule	5,00		
56	Sodium metabisulfite pa	kg	2,00		



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT N°2 : CONSOMMABLE CHIMIQUE

ITEM N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT/ EN CHIFFRES	PRIX TOTAL HORS TVA EN CHIFFRES
57	Sodium silicate pa	kg	2,00		
58	Sodium sulfate pa	kg	2,00		
59	Sodium thiosulfate pa	kg	2,00		
60	Sodium tungstate pa	g	200,00		
61	Zinc acétate pa	kg	2,00		
62	Zinc sulfate pa	kg	1,00		
63	Tartrate double sodium et potassium pa	kg	1,00		
64	Gluconate ferreux (additif alimentaire)	kg	1,00		
65	Acide citrique alimentaire	kg	4,00		
66	Sel alimentaire en sac de 25 kg	kg	25,00		
67	Soude caustique alimentaire en sac de 25 kg	kg	25,00		
68	Acide ascorbique alimentaire	kg	1,00		
69	Potassium sorbate alimentaire	kg	1,00		
70	Czapek Dox Agar	kg	1,00		
71	Coton cardé, en 500 g	g	5,00		
72	Ecouvillon pour prélèvement stérile avec tube en polyéthylène et étiquette, en boîte de 100 U	boîte	5,00		
73	PDA (potato dextrose agar)	kg	1,00		
74	Plate count agar	kg	1,00		
75	Agar Agar	kg	1,00		
76	Bouillon lactosé bilié au vert brillant BLBVB	kg	1,00		
77	Bouillon nutritif	kg	1,00		
78	Gélose pour numération (PCA)	kg	1,00		
79	Milieu de culture PDA	kg	1,00		
80	Gélose Sabouraud au chloramphénicol	g	200,00		
81	Kit coloration de GRAM - Violet de gentiane ou cristal violet (500 ml) - Lugol (500 ml) - Fuschine ou safranine (500ml) - Alcool-Acétone (500ml)	Kit	1		

TOTAL EN HORS TVA =

TOTAL DE LA TVA (TAUX %) =

MONTANT TOTAL EN TTC =

Fait à le

Signature et cachet du concurrent



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT N° 3 : OUTILLAGE HALL CEREALES

ITEM N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT/ EN CHIFFRES	PRIX TOTAL HORS TVA EN CHIFFRES
1	Plaques de cuisson pleines Plaques pleines : tôle bleuie à bords pincés 15/10° résiste aux déformations jusqu'à 300°C, dimensions 400 x 600 mm	U	10		
2	Plaques de cuisson perforées Plaques perforées, perforations Ø3 mm, tôle bleuie à bords pincés 15/10° résiste aux déformations jusqu'à 300°C, dimensions 400 x 600 mm	U	10		
3	Plaques de moule de cuisson à madeleines Plaques à madeleines tôle bleuie 15/10° résiste aux déformations jusqu'à 300°C, Dimensions 400 x 600 mm	U	10		
4	Plaques de moule de cuisson à cakes Plaques à cakes, dimensions moule= 90 x 40 mm ; tôle bleuie 15/10° résiste aux déformations jusqu'à 300°C, Dimensions 400 x 600 mm	U	10		
5	Plaques de moule de cuisson à génoise Plaques à génoise Ø moule = 120 mm	U	10		
6	Moules « FLEXIPAN » mini cakes Plaques à mini cakes, dimensions moule= 79x 29x 30 mm ; montée sur cadres acier Dimensions 400 x 600 mm	U	10		
7	Moules « FLEXIPAN » cookies Plaques à cookies , dimensions moule= Ø : 78, H : 10 mm Montée sur cadres acier Dimensions 400 x 600 mm	U	10		
8	Moules « pain de mie » Moules pain de mie , tôle bleuie avec couvercle à glissière , dimensions : Lxl (cm) : 16 x 8 (+/-10%)	U	5		
9	Toile de cuisson anti adhérente En tricot de verre imprégné de silicones pour plaque 600 x 400	U	15		
10	Découpoirs ronds Diamètre Ø 80 mm Acier inoxydable	U	3		
11	Découpoirs ronds Diamètre Ø 60 mm Acier inoxydable	U	3		
12	Découpoirs ronds Diamètre Ø 30 mm Acier inoxydable	U	3		
13	Jeux de 8 Découpoirs carrés Tranchant biseauté, acier inoxydable, Diamètres : 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100 et 110 mm	U	2		
14	Spatule « couteau palette » de 26 cm en inox avec manche plastique	U	5		
15	Pelle à four rectangulaire en bois de 35 cm*33,5 cm	U	1		
16	Plaque chauffante : - Plaque chauffante à induction simple - Une seule zone de cuisson - T°: 60°C à 240°C - Minuteur: de 0 à 180 minutes - Affichage numérique	U	1		
17	Aspirateur poussière à cuve type ménager - Aspirateur de la poussière et de l'eau sur roues, - Cuve de 30 litres- dépression:19KPa min- débit air: 37litres/seconde - brosse pour une surface mouillée ou sec-flexible: 1,5m.	U	1		
TOTAL EN HORS TVA =					
TOTAL DE LA TVA (TAUX %) =					
MONTANT TOTAL EN TTC =					

Fait à le

Signature et cachet du concurrent



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF**LOT N° 4 : PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE DES HALLS**

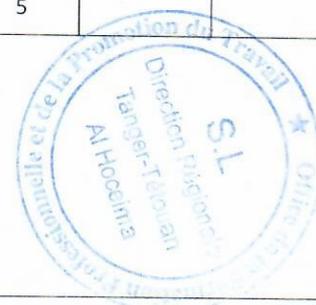
ITEM N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT/ EN CHIFFRES	PRIX TOTAL HORS TVA EN CHIFFRES
1	Chariot manuel à deux plateaux - Capacité de charge minimum 400 Kg - Dimensions utiles L x l : environ 900 x 750 mm (±10%). - 2 plateaux : Hauteur de 1 ^{ère} étagère 280 mm (±10%). - Plateaux en inox a bords arrondis	U	3		
2	Transpalette • Capacité de charge environ 2000 Kg • Dimensions des fourches environ 1150 x 520 mm • Hauteur total des fourches en position basses environ 75 mm • Hauteur total des fourches en position hautes environ 190 mm • Livré avec 1 palette de rétention	U	2		
3	Table de travail • Inox AISI 304L • Epaisseur 15/10 minimum • Dimensions hauteur 1000X700, hauteur 850 mm (±10%). • 4 roues dont 2 pivotantes et autobloquantes, • Avec arrondis sur les bords	U	8		
4	Table de travail blanche en plastique alimentaire • Dimension 1800x800x850 +/- 10 mm • Sur roulettes • Piètement inox AISI 304L	U	1		
5	BAC rectangulaire • Capacité 30 litres min • Plastique alimentaire : PEHD et PP • Couleur Blanche • Dimensions 600 x 400 x 300 mm (±10%). • Température d'utilisation : -40 à + 90°C	U	15		
6	Louche inox • Diamètre 160 mm(±10%).	U	15		
7	Caisses en plastique perforée Fonction : transport des F et L et ingrédients Descriptif : - Matière : PEHD et PP - Cotés et fond : ajourés - Usage denrées alimentaires, couleur blanche - Dimensions environ : 400 x 300 x 110 mm	U	24		
8	Poste de désinfection Fixe équipé de : • Une lance de 15 m • Enrouleur • Un pistolet antichoc • Distributeur de produit • Panier pour bidon de 5 litres et sélecteur	U	3		
9	LAVE-MAINS TOUT INOX SUSPENDU • Commande à genou • Clapet anti retour dossier avant et arrière • Cuve inox AISI 304 avec habillage sur 3 faces • Commande de l'eau mitigée au genou sur panneau de façade articulé • Dossieret arrière inox avec distributeur de savon liquide Mélangeur d'eau mitigée avec robinet à col de cygne	U	3		
10	DIABLE • À haut dossier • Force 250 Kg • Roues à bandage caoutchouc • Hauteur 1300 mm • Largeur des bavettes 300 mm • Peinture époxy	U	3		



BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF

LOT N° 4 : PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE DES HALLS

ITEM N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT/ EN CHIFFRES	PRIX TOTAL HORS TVA EN CHIFFRES
11	Bol mesureur Capacité : Bol de 1 litre avec bec et échelle de mesure Poignée ergonomique	U	8		
12	Passoire tami • Tami Inox • Tami à diamètre 25 cm alimentaire	U	5		
13	Seau plastique • Plastique à contact alimentaire • Couleur blanche • Capacité du 20l min	U	15		
14	Pédiluve inox Fonction : Nettoyage des semelles et de l'ensemble de la botte - Construction inox 304L. - Dimensions : 800 X 500 X Ht100 mm (minimum). - Bords pliés - Vidange avec embout mâle 1/2 pouce et bouchon hermétique. - Grille anti-dérapante	U	3		
15	Bidons à lait - Capacité 25 litres (+/-10%) - Avec couvercle - en Aluminium	U	4		
16	Saladier inox - Capacité min 3 litres - Acier Inoxydable	U	30		
17	Ensemble des boîtes de conserves •Boite fer blanc, •Vernis standard •Boite ¼ : 1000 pièces •Boîtes ½ : 1000 pièces •Boîtes 4/4 : 1000 pièces •Couvercles pour boîtes ¼ : 1200 pièces •Couvercles pour boîtes 1/2 : 1200 pièces •Couvercles pour boîtes 4/4 : 1200 pièces	Lot	1		
18	Compresseur d'air comprimé <i>Marque :</i> <i>Reference :</i> - Compresseur mobile à roulettes, - Corps compresseur en aluminium - Silencieux - Réservoir ≥ 250 L - Pression 10 bars min - Avec 10m de tuyau d'air - Crépine pour bullage d'air - Alimentation : 220/ 50 Hz	U	3		
19	Étiqueteuse manuelle : • Capacité : étiquettes 26x12mm +/- 5mm • Volume : 6,685 dm3 + ou 10% • Kit étiqueteuse + 10 000 étiquettes blanches permanentes. • 1 ligne. • 8 caractères.	U	2		
20	Pelle à cailler • Contenance 500 g avec une pelle à main "qualité alimentaire".	U	5		



BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

LOT N° 4 : PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE DES HALLS

ITEM N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT/ EN CHIFFRES	PRIX TOTAL HORS TVA EN CHIFFRES
21	Couteau fromage simple poignée • En inox • 25cm	U	2		
22	Couteau fromage 2 poignées • En inox • 33cm	U	2		
23	ETAGERE EN INOX • En acier inox • Dimensions : 1000X500, hauteur : 1800 mm ± 10 % • 5 niveaux	U	6		
24	Spatule - Spatule souple en acier inoxydable. - Manche en polypropylène	U	5		
25	Couteaux en inox - Manche polypropylène qualité alimentaire - Longueur de lame: 9cm+/- 10%	U	10		
26	Ciseaux en inox	U	10		
27	Entonnoir à confiture en inox - Dimensions : base Ø 5,5 cm et 14 cm x h 6,5 cm +/- 10%	U	2		
28	Désinsectiseur électrique. • Tue mouche de 2 x 15 W - 2 lampes UV de 15 W • Dim environ 49 x33 cm. • 100 m² de surface protégée environ	U	3		
TOTAL EN HORS TVA =					
TOTAL DE LA TVA (TAUX %) =					
MONTANT TOTAL EN TTC =					

Fait à le

Signature et cachet du concurrent



